

à l'intérieur

de la drogue a été récemment préparée, sous l'autorité de M. le Premier Ministre par le Comité interministériel pour l'Information, avec le concours d'experts qualifiés et des représentants de toutes les administrations publiques concernées par ce problème.

Ce document, que vous voudrez bien trouver ci-joint, doit vous servir de guide pour les actions d'information qui pourraient être entreprises dans votre région ou votre département.

J'estime en effet qu'il vous appartient de coordonner l'information diffusée par les Pouvoirs publics sur les divers aspects du phénomène de la drogue, afin que soient garantis tout à la fois l'exactitude de cette information et son adaptation aux différents publics auxquels elle est destinée.

C'est dans cet esprit que je vous demande d'évoquer à votre échelon tous les problèmes posés par l'information sur la drogue, au sein du bureau de liaison contre la toxicomanie que vous avez créé en application de ma circulaire n°71-384 du 5 août 1971.

Raymond MARCELLIN.

L'INFORMATION SUR LA DROGUE

L'idée générale que l'information sur la drogue est actuellement l'un des moyens principaux (1) de prévenir l'extension de son usage est largement admise. Mais, cette information qui pourrait jouer un rôle préventif important, en donnant au public les éléments nécessaires pour qu'il puisse réagir positivement aux problèmes posés par la drogue, pourrait aussi provoquer des réactions tout à fait négatives.

C'est pourquoi, avec des médecins, des sociologues et des techniciens de l'information, toutes les administrations concernées par ce problème, ont conduit à partir d'une analyse de la situation française, en matière de drogue et des problèmes posés par l'information, une réflexion à propos de l'information sur la drogue.

Le problème touche directement les pouvoirs publics qui ont une information à donner sur la drogue et certains des éléments dégagés s'appliquent principalement en communiquant les conclusions des échanges qui ont eu lieu (conclusion provisoire dans certains cas l'information doit être adaptée dans le temps), contribuer à une réflexion des informations dans un domaine où leur responsabilité est essentielle.

1 - Analyse de la situation française en matière de drogue et des problèmes posés par l'information.

A - Analyse de la situation française en matière de drogue.

Cette analyse peut être conduite en trois temps : — Description de quelques caractéristiques générales du problème.

— Examen du développement probable que connaît l'usage de la drogue

(1) Il existe bien sûr d'autres moyens de prévenir l'extension de l'usage de la drogue, qui sont de l'ordre de la prévention du trafic et du développement de toutes les activités qui peuvent permettre une meilleure insertion des jeunes dans la société.

L'étude de ces moyens, dépasse cependant le cadre de cette note.

.Circulaire N°72_178.

Objet : lutte contre l'usage et le trafic des stupéfiants. Information du public sur les dangers de la drogue.

Une large information de l'opinion publique sur les dangers de la drogue constitue l'un des moyens de prévenir l'extension de la toxicomanie dans notre pays. Encore faut-il que cette information soit exacte, objective et diffusée avec discernement.

C'est dans ce but qu'une note d'orientation générale relative à l'information du public sur le problème

— Analyse des difficultés d'appréciation de la situation.

a) *Les caractéristiques générales du problème :*
 1) — Les diverses drogues présentent des dangers spécifiques qui doivent être connus, d'autant plus que l'on minimise trop souvent les dangers de certaines d'entre elles.

— L'héroïne est certainement le fléau essentiel car c'est une drogue mortelle à échéance rapide. La dépendance se produit en quelques semaines, voire quelques jours et la déchéance en quelques mois. Le développement de l'usage de l'héroïne est actuellement rapide.

— Le haschich pose des problèmes particuliers, dont il faut faire connaître et souligner l'existence, pris en petite quantité, il est moins毒ique que d'autres drogues, mais il présente des dangers très sérieux lorsqu'il en est fait un usage habituel.

• il conduit à une désocialisation de l'individu et aboutit à des déchéances physiques et mentales incontestables :

- il conduit, avec une fréquence qu'il ne faut pas minimiser, à la consommation d'autres drogues, plus dangereuses, d'autant plus que le haschich vendu en France est fréquemment mélangé à de l'opium ;

- les mélanges actuellement sur le marché ne sont pas purs et conduisent à des accidents.

— Le LSD., quant à lui, est essentiellement destructeur de la volonté et de l'activité. Il conduit à des troubles de comportement qui peuvent être considérables et irréversibles surtout chez des sujets ayant une fragilité psychique jusqu'alors non détectée.

— Les amphétamines peuvent créer des psychoses aiguës.

2) — Le traitement médical des drogués est suivi de peu de succès.

— Pour les drogues prétendues «mineures», la difficulté provient essentiellement du processus de coupure de la société que leur usage entraîne, de la création d'une dépendance psychologique.

— Pour les drogues dites «dures», l'assujetissement n'est rompu que dans très peu de cas : 5 %, quelle que soit la méthode employée.

3) — La propagation se fait actuellement par l'offre de drogue beaucoup plus que par la demande.

— La propagation se fait par une stimulation artificielle de la demande qui est le fait des trafiquants. Cette action sur la demande est rendu possible :

- par l'existence d'une argumentation exaltant les effets apparemment libérateurs de la drogue sans montrer ses dangers. Les sondages faits dans les milieux exposés confirment l'influence de ce type d'arguments.

- par le prosélytisme des drogués eux-mêmes. Les toxicomanes se font à leur tour propagandistes, car ils ont besoin de revendre de la drogue pour obtenir les moyens financiers de s'en procurer.

— L'action de l'offre est sans aucun doute déterminante. Mais il est certain qu'elle ne serait pas aussi efficace sans une réponse de la demande surtout chez les jeunes. A toute époque, les problèmes de la jeunesse, qu'elle soit en milieu scolarisé ou non, se sont exprimés d'une manière ou d'une autre. Aujourd'hui, les malades existants sont exploités par les trafiquants.

4) — A court terme, les moyens de freiner la progression du fléau sont peu nombreux :

- La répression est le moyen essentiel et il est bon d'insister sur son caractère prioritaire, son ca-

ractère préventif même dans la mesure où elle permet de diminuer l'offre de la drogue.

— L'information peut avoir une grande efficacité, mais elle ne peut jouer ce rôle que dans certaines limites. (cf. infra).

5) — Les jeunes, les enfants même, sont les plus atteints : jeunes scolarisés, jeunes des milieux ouvriers à moindre défense sociale et culturelle, jeunes déséquilibrés, jeunes désocialisés et marginaux, jeunes en collectivité (foyers de jeunes travailleurs, colonies de vacances) sont touchés par des voies différentes.

b) *Développement probable de l'usage de la drogue.*

L'ampleur du problème posé en France par la drogue ne peut être saisie que si l'on mesure d'une part la très grande probabilité d'un développement du phénomène et d'autre part les conséquences qu'un tel développement entraîne.

1) — La France est un pays très exposé :

La vitesse de propagation est favorisée en France par deux facteurs :

- la position géographique de notre pays : la France se trouve à mi-chemin entre les producteurs d'opium du Moyen-Orient (Turquie) et le principal pays importateur d'héroïne : les Etats-Unis ;

- l'énorme accroissement de la consommation d'héroïne aux Etats-Unis a incité les trafiquants à multiplier et à diversifier les filières du trafic à travers l'Europe. Plusieurs de ces filières transitent par la France.

Dans ces conditions, il faut réaliser que le développement du phénomène est très probable, ce qui entraîne plusieurs conséquences :

— le but à se proposer est plus un ralentissement aussi prononcé que possible de la progression qu'une régression.

— il est fort probable que dans X... années tous les départements, toutes les régions seront touchés, qu'aucun milieu social ne sera épargné, sauf peut-être le milieu rural. Les travailleurs manuels sont, il faut le souligner, aussi menacés que les intellectuels ;

— un problème de drogue se pose en France pour au moins 10 ou 15 ans, car même si la propagation du phénomène s'arrêtait la société devra prendre en charge les personnes atteintes notamment par l'héroïne.

2) — Les conséquences d'un développement de la drogue sont considérables : elles sont connues à partir des observations faites aux U.S.A. et dans les pays européens :

- le soin des drogués incurables est une charge très lourde pour la société :

- l'usage de la drogue entraîne un développement de la criminalité et de la prostitution ;

- la contagion et l'implantation dans les milieux pauvres sont plus rapides et plus durables.

c) *Les difficultés d'appréciation de la situation.*

— Une première difficulté tient à la mesure très imprécise que l'on peut donner du phénomène. Seuls sont connus les cas où il y a répression, soins donnés par les services officiels ou mort d'homme. Des éléments de mesure devront cependant être fournis pour éviter que des informations contradictoires circulent tendant à accréditer successivement l'idée que « la drogue est partout » ou que la drogue n'est finalement qu'un problème mineur.

— Une deuxième difficulté tient au fait que l'information peut être en retard sur la situation existante. Le milieu médical puis les policiers et les jour-

nalistes ne sont informés qu'une fois que le phénomène a connu un certain développement. De plus, les documents et les programmes d'action ne peuvent être produits qu'avec un certain délai. Cette difficulté conduit à poser deux principes :

- L'information doit être révisée dans le temps pour être le plus à jour possible.
- L'information doit, dans certains cas, devancer la progression du phénomène.

B — Problèmes posés par l'information en matière de drogue.

Devant cette situation, il est certain que l'information a une mission à remplir et une mission difficile.

a) Les informateurs doivent avoir une conscience claire de leurs responsabilités : l'information en matière de drogue n'est jamais neutre, car elle provoque toujours des réactions au phénomène. L'un des buts essentiels que doit se proposer l'information est de convaincre chaque personne touchée directement ou indirectement par le problème du danger présenté par la drogue, du rôle actif que chacun peut jouer pour prévenir l'extension de son usage.

— si s'agit d'une personne exposée ou ayant commencé à user de la drogue, l'information visera à provoquer une abstention.

— si s'agit d'une personne non exposée directement, mais en contact avec des personnes exposées ou des drogués, l'information devrait lui permettre :

- de trouver des arguments dissuasifs, vis-à-vis des personnes exposées.
- d'apporter une aide réelle au drogué qui peut d'ailleurs en être à des stades très divers d'engagement.

Selon le public (responsables, grand public, jeunes...) auquel l'information s'adresse, ce but pourra être évident ou simplement sous-jacent. Il ne s'agit pas d'ailleurs de faire une sorte de grande campagne anti-drogue, mais de donner au public une information lui permettant de réagir positivement aux problèmes posés par ce phénomène.

b) Toute la difficulté vient du fait que pour atteindre ce but, l'information doit éviter de très nombreux pièges, ce qui est rendu difficile en particulier par l'existence d'une série de thèmes favorables à la drogue exprimés par certains adultes.

1) — L'information peut d'abord être inefficace si elle ne s'adapte pas au public auquel elle s'adresse :

• Les départements sont très diversément touchés, actuellement. L'effort quantitatif d'information doit donc être adapté à la diversité des situations locales.

• Chaque public doit être atteint par un canal approprié. Toute information venant des adultes n'est pas nécessairement suspecte aux yeux des jeunes et les adultes ont sûrement un rôle à jouer dans une information des jeunes. Cependant, dans certains cas, l'information venant des adultes est difficilement reçue : il faut donc également essayer de sensibiliser les jeunes par les jeunes.

— Chaque public doit être sensibilisé par les arguments appropriés. Une information destinée à des responsables peut insister sur le danger social présenté par la drogue, alors que ce danger social peut être, dans certains cas, un contre-argument pour les jeunes. Il faut donc prévoir une information pour les adultes grand public, pour les responsables (pour les relais) pour les jeunes et peut-être pour les enfants (par exemple, certains journaux d'enfants parlent de la drogue). Pour éviter cette inefficacité, il importe de mettre l'accent sur le principe que l'information doit

être adaptée aux situations géographiques et aux publics qu'elle cherche à atteindre.

2) — L'information peut, et ceci est évidemment plus grave, servir non à la prévention mais à la propagation :

— si elle donne des explications trop détaillées sur les moyens de se droguer, si elle indique des produits pouvant servir de drogue, ou des filières permettant de s'en procurer, l'information peut faciliter l'usage de la drogue.

— si elle ne présente pas de façon juste les effets de chaque drogue, elle peut conduire à des appréciations erronées, faire croire par exemple, que le haschich, parce qu'il est à court terme moins dangereux, est sans danger.

— si elle dramatise trop ou si elle indique des dangers inexacts, elle devient non crédible dans son ensemble, ce qui est grave car alors le danger n'est plus reconnu du tout. Elle risque aussi dans ce cas de traumatiser les parents, de séduire un certain nombre d'adolescents chez lesquels le danger et la mort, soit pour les braver, soit pour s'y donner, constituent un attrait et non un moyen de dissuasion. De plus, si elle faisait croire que la consommation de drogue est une coutume majoritaire chez les jeunes, elle risquerait d'entraîner dans la drogue, par conformisme, des jeunes qui n'étaient pas a priori particulièrement menacés :

— si elle insiste sur des aspects qui sont pour certains des attraits elle peut conduire à une attirance pour la drogue; trois aspects doivent donc être évoqués avec prudence, surtout lorsqu'il s'agit d'une information destinée aux jeunes ou au grand public :

* le plaisir de la drogue qui est évidemment un attrait. Une information inexacte sur cet aspect est sûrement dangereuse. En revanche, il convient évidemment de ne pas nier totalement cet aspect pour ne pas tomber dans la non-crédibilité. La juste mesure est sans doute de ne pas insister sur cet aspect, et en tout cas, de rappeler immédiatement que le besoin de la drogue vient rapidement non d'un désir de plaisir mais de la nécessité d'éviter la souffrance créée par le manque lorsque l'accoutumance est née.

* la stimulation intellectuelle de la drogue est souvent alléguée en particulier par les milieux intellectuels. Il faut faire clairement savoir qu'elle est plus apparente que réelle, que la drogue ne crée jamais rien mais donne l'impression de développer pour un temps seulement, les facultés, que la déchéance qui entraîne son usage a des effets négatifs en tous points sur les facultés intellectuelles :

* l'aspect communautaire de l'usage de la drogue peut être également séduisant dans une société où beaucoup ressentent l'isolement. Il faut souligner qu'il n'y a pas du tout de communautés d'héroïnomanes : l'héroïnomane détruit la communauté. Quant à l'aspect communautaire de l'usage du haschich, il convient probablement de ne pas le souligner ; et en tout cas, pas sans rappeler deux faits ; d'une part, le haschich conduit souvent à l'héroïne dont l'usage implique la fin de la solidarité communautaire et, d'autre part l'usage de la drogue se fait plus dans des groupes éphémères que dans des communautés stables : « l'entrée en drogue » a parfois des motivations communautaires, mais la poursuite de l'expérience n'est pas vraiment communautaire. Les groupes qui se créent sont des groupes unis autour d'une complicité ou d'une souffrance ; au bout de quelques mois, ils se disloquent.

3) — L'information peut durcir les réactions de la société vis-à-vis des drogués.

— elle peut traumatiser les parents ; le risque est alors que les réactions vis-à-vis d'enfants touchés plus ou moins gravement par le problème ou simplement exposés soient mal adaptées.

— elle peut conduire au rejet total du drogué plus ou moins touché, ce qui est évidemment pour lui un facteur de non guérison.

4) — L'information peut également manquer son but de dissuasion ou même aboutir à favoriser la propagation de la drogue si elle situe mal le problème de la drogue par rapport à d'autres phénomènes. Il faut donc aborder rapidement deux points :

— comparaison entre drogue et alcoolisme ; (le problème du tabac et de l'abus de tranquillisants devra aussi être abordé dans certains cas) ;

— liaison établie entre développement de la drogue et, d'une part la crise de la jeunesse, d'autre part la contestation politique.

a) La comparaison entre drogue et alcoolisme est souvent faite en des termes qui reviennent à minimiser le danger de la drogue. La question ne pourra souvent pas être évitée car elle se pose assez spontanément au lecteur. L'idée que l'alcoolisme est finalement beaucoup plus répandu que la drogue, que ses ravages sont beaucoup plus importants, que finalement on ferait mieux de s'occuper de ce problème que de la drogue, est assez répandue. On ajoute que l'inaction des pouvoirs publics est due au souci de protéger des intérêts économiques évidents. Lorsque ce problème est abordé, les éléments suivants devront toujours être présents à l'esprit :

— l'alcoolisme est sans aucun doute un fléau social contre lequel les pouvoirs publics doivent lutter et contre lequel ils luttent déjà. Mais l'existence de ce problème social ne peut être en aucun cas un alibi à une inaction contre le développement de la drogue.

— de plus, les ravages que peut provoquer la drogue chez un individu sont encore plus graves que ceux de l'alcoolisme. Un héroïnomane meurt au bout de quelques années alors qu'un alcoolique peut vivre pendant beaucoup plus longtemps. La déchéance provoquée par certaines drogues empêche plus encore que l'alcoolisme toute vie sociale et familiale. L'assujettissement à la drogue s'établit beaucoup plus rapidement que l'habitude de la boisson. La guérison est plus difficile et plus rare.

— enfin, la drogue menace de larges couches de population très vulnérables, en particulier les jeunes qui justement dans la plupart des cas ne sont pas concernés par l'alcoolisme. Le risque d'extension de la drogue est actuellement beaucoup plus important que le risque d'extension de l'alcoolisme ; le risque est d'autant plus grand qu'il s'agit d'un phénomène nouveau dans son ampleur en France et contre lequel les défenses culturelles sont donc faibles. Une priorité à la lutte contre ce risque doit être donnée.

Le fait de traiter du problème de la drogue dans sa totalité, si les remarques précédentes sur les dangers spécifiques des nouvelles drogues sont bien présentes à l'esprit, a d'ailleurs un intérêt important à plusieurs égards :

rappelons tout d'abord que c'est une nécessité dans la plupart des cas car le problème est souvent posé en ces termes :

— de plus, on évite ainsi de faire de l'usage des drogues le seul problème de la jeunesse et donc de creuser le fossé entre jeunes et adultes, ce qui est très important ;

— on invite également les adultes à remettre en cause certains aspects de leur comportement, ce qui peut faciliter un dialogue qui ne doit nullement être

une démission des adultes mais une prise en charge par eux de leurs problèmes et de ceux des jeunes.

b) Sans aucun doute, les liens entre crise de la jeunesse, contestation politique et développement de la drogue existent dans certains cas et il est souhaitable que l'information fasse connaître les raisons pour lesquelles le milieu des adolescents et jeunes adultes est sensible à l'action des trafiquants. Mais, pour donner un juste éclairage sur ces liens il faut rappeler trois points :

— le moteur du développement de la drogue est la plupart du temps l'action des trafiquants et le prosélytisme des drogués à la recherche de moyens financiers. Ni les uns, ni les autres, ne cherchent à résoudre de tels problèmes, tout au plus spéculent-ils sur leur existence. Toute une partie des causes du développement est étrangère à ces problèmes.

— la drogue ne peut être en aucun cas une solution adéquate à la crise de la jeunesse ou un moyen efficace de contestation politique. Elle provoque la déchéance des personnes qui en usent sans résoudre les problèmes de la société.

— l'extension de la drogue n'est pas non plus une conséquence inévitable de la crise de la jeunesse. Le fatalisme en ce domaine ne serait qu'une démission. La crise de la jeunesse peut et doit trouver des moyens d'expression tout autres.

Cette analyse de la situation française en matière de drogue et du rôle que peut jouer l'information permet d'essayer de dégager les grandes orientations qui permettraient à l'information de jouer un rôle préventif.

II — Grandes orientations souhaitables de l'information

Les orientations souhaitables de l'information peuvent être définies sous forme de principes généraux et d'un catalogue des points précis sur lesquels il convient d'insister des informations inexactes ou inopérantes qu'il faut éviter de donner.

A — Principes

1 — Adaptation de l'information.

Dans le temps, l'information doit être adaptée à de multiples égards. Elle doit être révisée en fonction de l'évolution de la progression du phénomène. L'évolution peut toucher la progression quantitative du phénomène. Elle peut aussi toucher les catégories de populations concernées ou les modes de propagation de la drogue. Le contenu même à donner à l'information doit aussi évoluer : à un moment ou à un autre les arguments à mettre en valeur ne sont pas les mêmes.

Dans l'espace, lorsque cela est possible, l'information doit être adaptée aux situations locales. La presse et la télévision régionale ont là un rôle important. De même des structures administratives souples doivent être mises en place : des comités d'information sur la drogue doivent être créés dans les organisations gérant des personnels et ces comités doivent être mis en place : ces comités doivent élaborer des plans d'information.

Il est évident que l'accent ne doit pas être mis sur les mêmes aspects lorsqu'on s'adresse au grand public, aux jeunes, aux responsables, aux intellectuels. Le travail des informateurs sera donc plus délicat lorsqu'ils utiliseront des média touchant une population indifférenciée comme la télévision.

cette adaptation ne peut se faire que si l'on essaie

de mesurer l'efficacité ou l'inefficacité de l'information, de surveiller les populations cibles. L'administration doit donc mettre en place des moyens permettant un « suivi » de l'information qu'elle donne.

2) — Objectifs à long terme et dans la phase actuelle de désécurisation.

— Si le problème doit se poser pendant 10 ou 15 ans, il faut établir des programmes longs avec des objectifs intermédiaires, phases d'information active et des temps d'arrêt.

— Dans la phase actuelle succédant à une période d'ombrage sur l'information et de progression rapide de la drogue, l'information doit être désécurisante (cf. plus loin ; les éléments sur lesquels elle doit mettre l'accent dans ce but).

3) Prudence et invitation au discernement.

Ce choix étant fait pour la période actuelle d'une information désécurisante, il faut essayer d'éviter les pièges dans lesquels il peut faire tomber. La désécurisation doit conduire à une prise en charge du problème et non à un rejet pur et simple des drogués, à l'aggravation du fossé entre les jeunes et les adultes.

L'information doit donc, dans la mesure du possible, être axée sur le dialogue et non sur la condamnation.

Elle sera souvent faite par l'intermédiaire de relais et non pas directement. Elle cherchera à provoquer non la panique, mais la conscience du danger et le discernement dans l'analyse des situations concrètes. Seule une certaine « sérénité » de l'information lui donnera poids et crédibilité.

4) Dissociation de la répression qui vise les trafiquants criminels et de la dissuasion vis-à-vis des drogués ou futurs drogués victimes.

Il est en effet essentiel de créer un sentiment de responsabilité chez chacun et non un rejet des drogués.

5) Exactitude de l'information.

L'inexactitude conduisant à une perte de crédibilité doit être naturellement évitée. Les dangers par exemple ne devront jamais être majorés. Les dangers actuels sont d'ailleurs bien suffisants pour donner des arguments contre la drogue.

6) Dans la phase actuelle concentrée de l'information sur les populations que l'on veut toucher de façon prioritaire.

Trois types de populations doivent être informées en priorité :

— les responsables doivent être sensibilisés en profondeur. Dans un avenir, il peut s'agir des médecins, parents, éducateurs, agents répressifs ; un peu plus tard, il faudra probablement sensibiliser les responsables syndicaux et les responsables de gestion du personnel. La sensibilisation doit lutter contre la sous-information, le sentiment d'absence de responsabilité et permettre une prise en charge du problème sans dramatisation excessive conduisant à une attitude trop répressive.

— les intellectuels doivent être conscients de leur responsabilité particulière car ils peuvent être pour beaucoup dans la création d'un climat favorable ou défavorable à la drogue.

— les jeunes doivent être informés par des méthodes particulières avec des arguments adaptés à leurs réactions. Lorsque cela est possible, il faut obtenir une prise en charge collective par le milieu des jeunes qui doit lui-même créer sa propre défense contre la drogue, et susciter des initiatives individuelles des jeunes telles que l'assistance personnelle par téléphone.

Ces priorités viennent d'être définies en termes d'objectifs. Elles doivent être traduites en termes d'actions à entreprendre. Les thèmes et arguments proposés dans la suite du rapport n'étant que l'un des éléments de ces actions.

7) — Production de l'information de façon concrète.

Elle tiendra compte :

- des avis des médecins pour donner les éléments exacts du point de vue médical

• des études des psychologues et des sociologues, des avis des techniciens de l'information, pour déterminer les arguments les plus convaincants, les mieux adaptés aux populations concernées, le matériel pédagogique qui peut être employé, les recettes d'information, les questions et réponses habituelles (les praticiens en ont l'habitude).

Il faut donc une collaboration étroite entre médecins, psychologues et sociologues, responsables de mouvements de jeunes et techniciens de l'information. Les orientations et les « normes » de ce rapport ont été établies de cette façon, mais il est évident qu'il faut trouver les moyens de poursuivre et de renforcer cette collaboration à divers échelons.

8) — Ouverture des services officiels vis-à-vis des informateurs.

Les journalistes ne peuvent donner une information complète que s'ils sont aidés dans la tâche souvent peu facile de collecte de l'information. Il est donc important que les Ministères concernés soient ouverts à leur égard et leur fournissent des informations à jour, des documents clairs. Il importe que tous les services officiels et sans exception aient une politique d'ouverture.

9) — Il faut rappeler les possibilités données par la loi du 31 décembre 1970 de sanctionner le prosélytisme en faveur de la drogue.

L'article L. 630 de la loi du 31 décembre 1970 punit d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 5 000 F à 500 000 F ou de l'une des deux peines seulement ceux qui auront par un moyen quelconque provoqué un trafic ou à l'usage de stupéfiants, ou de substances présentées comme ayant les effets des stupéfiants, ou qui les auront présentés sous un jour favorable.

Cette disposition, qui vise la provocation faite au moyen de la parole, de l'écrit et de l'image, doit être rappelée car il serait grave de laisser se développer l'information sans poser de fermes limites. A titre préventif il faut d'ailleurs faire savoir qu'elle sera appliquée. L'utilisation des images de drogue par la publicité doit être prohibée. Les problèmes posés par la diffusion de films ou de chansons plus ou moins favorables à la drogue devront être étudiés ultérieurement.

10) — Parmi les moyens d'information, préférence donnée à l'audio-visuel.

Tous les moyens d'information peuvent être utilisés. L'écrit est, en bien des cas, indispensable, en particulier pour informer les responsables, les relais. Mais l'impact de l'audio-visuel est surtout pour les jeunes, certainement plus grand. Les services officiels doivent pouvoir fournir des documents audio-visuels. Certains pays, les U.S.A. en particulier, ont une institution chargée de collecter toutes les informations sur la drogue et de diffuser à la demande des documents écrits ou audio-visuels. La question des moyens à mettre au service de l'information sur la drogue doit être sérieusement examinée.

Les principes qui viennent d'être dégagés impliquent certaines obligations pour les administrations

concernées, qui doivent avoir un rôle actif dans la production de l'information.

Ils conduisent aussi à préciser les points sur lesquels les informateurs devraient insister et les erreurs à éviter; c'est une ébauche de code de l'information en matière de drogue qu'il faut proposer.

B — Proposition pour un code de l'information en matière de drogue. Éléments négatifs.

a) tout prosélytisme en faveur de la drogue est bien entendu exclu. Il est d'ailleurs sanctionné par l'article 630 de la loi du 31 décembre 1970. L'utilisation des images de drogue par la publicité doit être prohibée.

b) il est souhaitable que l'information ne facilite pas l'usage de la drogue :

— en donnant des précisions sur le moyen de se droguer, en expliquant ou en montrant comment on le fait ;

— en indiquant les noms de produits pouvant être détournés de leur usage pour servir de drogue (éther....).

c) lorsqu'elle insiste sur les points qui peuvent constituer des attraits l'information devrait en même temps en montrer les limites et les contreparties :

— le plaisir de la drogue lorsqu'on en parle, il convient de rappeler qu'il est bientôt remplacé par le souci d'éviter la souffrance du « manque ».

— l'aspect communautaire, il faut savoir qu'il n'existe que pour certaines drogues et reste toujours limité en particulier dans le temps.

— la stimulation des facultés alors que la déchéance menace les toxicomanes

d) il convient d'éviter de minimiser le danger en établissant des comparaisons tronquées.

— il serait dangereux d'inciter à utiliser les drogues « douces » sous prétexte qu'elles sont moins nocives.

— il serait également dangereux de minimiser le danger de la drogue sous prétexte qu'il y a d'autres fléaux sociaux tels que l'alcoolisme par exemple.

e) il est important de veiller à ne pas créer un « racisme » anti-jeunes en faisant de la drogue le seul problème de la jeunesse et en provoquant des réactions de rejet pur et simple des drogués.

f) il faudrait ne pas présenter la drogue comme une solution à d'autres problèmes ou comme une conséquence inévitable de ces problèmes :

— il existe un problème de la jeunesse qui n'est pas sans incidence sur la drogue. Mais la drogue ne peut être en aucun cas la « solution » du problème : elle n'en est pas non plus l'expression inévitable. L'augmentation de la consommation de drogue n'est pas une fatalité liée à la crise de la jeunesse.

— il existe une contestation politique de la société. Mais la drogue ne peut être considérée comme un facteur positif d'évolution de la société.

g) l'information doit éviter de porter des jugements sur la drogue qui ne « portent » pas, en particulier, sur les jeunes ou qui peuvent même avoir pour effet d'inciter à l'image de la drogue.

— elle ne devrait pas être moralisatrice, ni paraître poser des interdits a priori.

— elle ne devrait pas insister sur les coûts sociaux de la drogue, mais sur les dangers pour l'individu, en particulier lorsqu'elle s'adresse aux jeunes ou au grand public.

Eléments positifs.

a) Il est important que les dangers pour l'individu soient bien montrés en particulier aux jeunes :

— la déchéance physique, et la mort possible au bout de quelques années

— l'affaiblissement de la sexualité et les risques graves pour les enfants, en particulier à la naissance, avec certaines drogues.

— le danger spécifique de produits en vente sur le marché à composition mal définie. Les produits impurs peuvent provoquer des accidents graves. Les mélanges haschich héroïne conduisent à une accoutumance et une dépense sans que le drogué soit très conscient des risques auxquels il s'expose.

— la souffrance créée par le manque de drogue et l'assujettissement qu'elle entraîne

— la solitude de l'héroïmane.

— le caractère suicidaire de l'usage de la drogue. Les difficultés de guérison

— l'impossibilité du bonheur dans ces conditions. Il faudrait casser les associations valorisante « drogue-plaisir, drogue-révolte, drogue-communauté » et les remplacer par les contraintes, souffrances, asservissement, isolement.

b) il est souhaitable de montrer comment le drogué est aliéné économiquement, comme il devient dépendant du trafiquant, comment il est conduit lui-même à se faire distributeur de drogue et doit souvent recourir à la prostitution.

c) il est souhaitable également de faire ressortir la nécessité de la répression du trafic, sa fonction protectrice et sociale ; la nécessité de ne pas freiner cette répression, ce qui serait une « complicité objective » avec les trafiquants.

d) vis à vis de ceux qui exercent des responsabilités l'information devrait faire connaître en outre les conséquences sociales du développement de l'usage de la drogue (coût des soins, criminalité, prostitution, affaiblissement des capacités de travail).

e) les possibilités données par la loi du 31 décembre 1970 doivent être connues :

— sanction de l'usage de la drogue qui est un délit et de la revente des stupéfiants qui est également un délit justiciable de peines d'amendes et d'emprisonnement.

— mais aussi possibilité de remplacer la sanction par l'obligation d'une prise en charge médicale.

De même doit également être connue la possibilité donnée par la loi de soigner gratuitement toute personne venant de sa propre initiative ou sur des conseils en conservant, si elle le désire, son anonymat.